



## **Procès-Verbal Tournois Internationaux**

---

### **Réunion du 25 Mars 2024**

*Autorisations accordées sous réserve de n'apporter aucune perturbation dans le championnat auquel participent les équipes en cause et sous réserve d'avoir obtenu l'autorisation de sortie du territoire de la Fédération concernée pour les tournois ayant lieu sur le territoire français.*

**Accord de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football pour le club suivant :**

**A.C. RIPAGERIEN RIVE DE GIER**

*Participation à un Tournoi International, réservé à la catégorie U10 les 19-20-21 Avril 2024 en Italie.*